

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 642

présenté par

Mme Garin, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Bîteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 44

Supprimer l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les députés du groupe Écologiste et social s'opposent fermement au gel des prestations sociales et des pensions de retraite en 2026. En choisissant de ne pas revaloriser ces revenus à hauteur de l'inflation, le Gouvernement fait le choix délibéré d'amputer le pouvoir d'achat de millions de Françaises et de Français déjà fragilisés par la hausse des prix.

Cette décision revient à faire porter l'effort budgétaire sur les foyers modestes et les classes moyennes, alors même qu'ils sont les premiers touchés par la flambée du coût de la vie : logement, alimentation, énergie, santé. À l'inverse, elle épargne les ménages les plus aisés, pour qui ces prestations représentent une part négligeable du revenu et dont le niveau de vie ne sera pas affecté.

Derrière le vernis de la rigueur budgétaire, ce gel constitue un choix politique : celui de faire peser l'effort sur les plus modestes plutôt que de demander une contribution équitable aux plus hauts revenus et aux grandes entreprises. Les prestations concernées — allocations journalières du proche aidant et allocations journalières de présence parentale — sont précisément destinées à celles et ceux qui interrompent leur activité pour s'occuper d'un enfant gravement malade, d'un parent en perte d'autonomie, ou d'un proche en situation de handicap. Les priver d'une revalorisation équitable, c'est nier la valeur de ce travail du soin, invisible mais essentiel.

Le Gouvernement justifie ce gel par la nécessité de résorber le déficit de la sécurité sociale. Mais d'autres choix sont évidemment possibles. Plutôt que d'imposer une nouvelle cure d'austérité aux ménages, le groupe Écologiste et social a fait beaucoup d'autres propositions pour dégager des recettes et notamment :

- revenir sur les exonérations massives de cotisations sociales dont bénéficient les grandes entreprises sans effet avéré sur l'emploi ;
- mettre davantage à contribution les revenus du capital, aujourd'hui bien moins taxés que ceux du travail ;
- lutter contre l'évasion et la fraude fiscales, qui privent la collectivité de plusieurs dizaines de milliards d'euros par an.

Le présent amendement vise donc à supprimer l'alinéa 13, qui prévoit la non-revalorisation des allocations journalières du proche aidant et des allocations journalières de présence parentale. Il s'agit d'un choix de justice sociale et de dignité, pour garantir que nul ne soit pénalisé pour avoir pris soin d'un proche.